

Service
Mobilités

Affaire suivie
par :
Wilfried
BRAUD
Noémie
DEBARD

02 28 02 22 33
veloce@cceg.fr

DREAL Pays de la Loire

Service SCTE - Division évaluation
environnementale

5 rue Françoise Giroud - CS 16 326
44 263 NANTES cedex 2

Affaire suivie par : Alexis ROY

Grandchamp-des-Fontaines, le 30 mars 2026

Objet : Compléments à la demande d'examen au cas par cas n° 011363/KK P

Madame, Monsieur,

Vous nous avez transmis une demande de compléments à la demande d'examen au cas par cas n° 011363/KK P concernant les éléments ci-dessous :

***Rubrique 4.1 :** le dossier indique (Cerfa + annexes) un linéaire de voie de 26 km et 22,3 km (rubrique 4.5 par exemple). Préciser ce que recouvrent ces différentes valeurs. Indiquer les usages actuels de l'ancienne voie ferrée.*

Des erreurs figurent dans les linéaires initialement renseignés. Un paragraphe et tableau récapitulatif ont été ajoutés pour décrire les linéaires associés au projet en annexe facultative n°1 partie 1.4.2 Linéaires associés au projet, ainsi que dans l'annexe facultative n°2 partie 2.4.2 Linéaires associés au projet.

Un paragraphe concernant les usages actuels de l'ancienne voie ferrée a été ajouté en annexe facultative n°1 partie 1.1.6 Usages actuels de la voie.

La synthèse de la concertation grand public menée en 2023 a été ajoutée en annexe facultative n°5. Le document intègre plusieurs rubriques concernant les usages actuels et futurs de la voie (pages 9 à 13).

Le formulaire CERFA n°14734*04 a également été modifié en ce sens.

***Rubrique 4.3.1 :** Préciser la durée des travaux et l'échéance visée. Vous indiquerez les linéaires et les surfaces en m² concernés respectivement par les 6 profils projetés de voie sur l'ensemble du parcours ainsi que le total de linéaire et de surface en m² qui seront artificialisés et imperméabilisés.
Une justification des raisons de l'usage des différents profils selon les tronçons est à expliciter.*

Les éléments concernant le calendrier prévisionnel ont été ajoutés en annexe facultative n°1 partie 1.4.11. Calendrier prévisionnel des travaux, ainsi que dans l'annexe facultative n°2 partie 2.4.11 Calendrier prévisionnel des travaux.

Un paragraphe complémentaire concernant les linéaires et surfaces associés aux 6 profils de projet, ainsi que la justification de l'usage des différents profils, ont été ajoutés en annexe facultative n°1 partie 1.4.4 Usages des différents profils du projet de voie verte, ainsi que dans l'annexe facultative n°2 partie 2.4.4 Usages des différents profils du projet de voie verte.

Le formulaire CERFA n°14734*04 a également été modifié en ce sens.

Rubrique 5 : justifier la méthode utilisée pour sélectionner les emplacements des sondages pédologiques. Vous devez fournir l'ensemble des photos des profils de sondage.

Un paragraphe a été ajouté pour décrire la méthodologie des sondages pédologiques en annexe facultative n°2 partie 4.2.2.8 Zones humides.

Les photos des profils des sondages ont été ajoutés en annexe facultative n°2 partie annexe 6.1.3. Photos sondages pédologiques.

Rubrique 6.1 : 32 arbres morts ont été recensés dans le cadre du diagnostic phytosanitaire. Certains d'entre eux sont susceptibles d'offrir un habitat pour des espèces comme les chiroptères et les insectes saproxyliques. Les cartes du diagnostic identifient les arbres « sécuritaire » et « sécuritaire suivi » sans qu'il soit permis de savoir lesquels seront abattus. Indiquer sur une carte les arbres qui seront abattus pour raisons de sécurité ainsi que leurs enjeux. Vous identifierez également sur une carte les secteurs qui feront l'objet de suppression d'éléments arborés et arbustifs en relation avec leurs enjeux écologiques associés en tant qu'habitat. Ces éléments peuvent être synthétisés par des cartes réparties en différents tronçons faisant apparaître les différents niveaux d'enjeux écologiques et les impacts du projet sur ces derniers.

Un paragraphe a été complété concernant le diagnostic phytosanitaire en annexe facultative n°2 partie 4.3.4.1 Généralités.

Un paragraphe a été ajouté ainsi qu'un jeu de cartes concernant les arbres prévu à l'abattage et leurs enjeux vis à vis des chiroptères en annexe facultative n°2 partie 4.3.4.2 Enjeux pour les chiroptères. Aucun arbre ne présente d'habitat pour les insectes saproxylophages.

Un paragraphe et un jeu de carte ont été ajoutés concernant les dégagements d'emprises et les haies arbustives en annexe facultative n°2 partie 5.4.5 Impacts bruts sur les arbres (diagnostic phytosanitaire) et sur les haies. Le projet ne prévoit d'impacter aucune haie bordant la voie verte.

La fiche MR4 présentée en annexe facultative n°2 partie 5.5.3.4 a été modifiée pour intégrer le passage d'un écologue avant les abattages d'arbres pour confirmer l'absence de gîtes ou d'individus.

Préciser les incidences hydrauliques du projet concernant les propriétés d'infiltration et de ruissellement des eaux pluviales selon les revêtements qui seront présents sur la totalité du linéaire (enrobé, empierré, route et chemins existants, pleine terre) et détailler les mesures de gestion des eaux pluviales selon différentes périodes d'occurrence et les conséquences sur les milieux récepteurs en aval.

Les éléments concernant la gestion des eaux pluviales ont été ajoutés en annexe facultative n°1 partie 3.1.1.2 Phase exploitation.

Nos services restent à votre écoute pour toute information nécessaire à la bonne instruction de cette demande.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée,

Wilfried BRAUD

Responsable du service mobilités

